

Permanences du Service des Impôts des Particuliers de Colomiers



Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne
34 rue des Lois
31039 Toulouse Cedex 9

Les permanences du Service des Impôts des Particuliers de Colomiers,
des lundis et jeudis de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
actuellement au sein du Service de Gestion Comptable de Grenade-sur-Garonne

vont à partir du mois d'avril se dérouler dans les locaux de la
Maison départementale de proximité de Grenade-sur-Garonne
sise Pont de la Save

les mercredis de 9h30 à 12h00 (à terme également de 13h à 16h)
et les jeudis de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

La 1ère permanence dans ces nouveaux locaux aura lieu le mercredi 10 avril 2024.

Pour mémoire, ces permanences permettent aux usagers d'avoir un interlocuteur en matière d'impôts à Grenade, sans avoir à se déplacer jusqu'à Colomiers.